

Le 14 juillet 2014

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

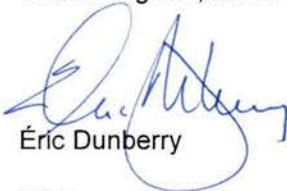
Demande de révision de la Décision D-2014-102 au dossier R-3879-2014 relativement à la Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro (SCGM)

Dossier : R-3901-2014

Chère Me Dubois,

Vous trouverez ci-joint la Demande de révision des conclusions de la Décision D-2014-102 rendue le 13 juin 2014 pour disposer de la Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif présentée par SCGM en vertu des articles 31(1), (2) et (2.1), 32, 34(2), 48, 49, 52, 72 et 74 de la Loi sur la Régie de l'énergie (LRÉ). Cette Demande de révision faite en vertu de l'article 37 LRÉ vous est signifiée et copie est transmise aux intervenants conformément aux dispositions prescrites à cette fin.

Veuillez agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Éric Dunberry

ED/cg

Pièces jointes

Copie : Me Vincent Regnault, Chef de services, Affaires réglementaires et réclamations, SCGM
Me Hugo Sigouin-Plasse, Conseiller juridique senior, Affaires réglementaires et réclamations, SCGM
Intervenants
Me Marie-Christine Hivon, Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.